

COMPTE RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10/09/2020

L'an deux mille vingt, le 10 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation d'Anne-Marie FITOUSSI, Maire, en date du 05 septembre 2020.

	Présent	Absent	Procuration
M. Alain BAILLY	X		
M. Thierry BALAZUN	X		
M. Gêrôme BLANC		X	M. René VIAL
Mme Jeannine CHARPENTIER	X		
Mme Anne-Marie FITOUSSI	X		
Mme Isabelle GANNE-FORT	X		
M. Marc LEMOINE	X		
M. Frédéric MELMOUX	X		
M. Hervé ROBIN	X		
M. René VIAL	X		
Mme Véronique WANNECQUE		X	Mme Jeannine CHARPENTIER

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : M. Hervé ROBIN

La séance est ouverte à 20h05

Approbation du compte-rendu de la séance du 13/08/2020 à 11 voix pour

1. Recrutement agent recenseur

La Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer d'un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2021 ;

Considérant la nécessité de de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement en janvier et février 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 11 voix pour.

LA CREATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR : à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

L'agent sera rémunéré selon le barème ci-dessous :

- Feuille logement : 1 euro,
- Bulletin individuel : 1 euro,
- Bulletin étudiant : 0.60 euro,
- Feuille immeuble collectif : 1 euro.

La collectivité versera un forfait de 100 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront une rémunération pour les heures de formations selon le smic horaire en vigueur

2. Motion de soutien Bois Local

Madame La maire, donne lecture du projet de délibération visant à soutenir la filière bois local.

La Commune s'engagerait à :

- Utiliser du bois local certifié en construction
- Utilisation de bois local comme source d'énergie
- Communiquer sur sa démarche et informer les partenaires sur les projets en lien avec la mobilisation de bois local

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant qu'il ne dispose pas d'informations suffisamment précises pour se prononcer, décide le report de la motion à 11 votes pour. Des informations complémentaires seront prises auprès de l'association des communes forestières de l'Isère.

3. Retrait du projet réaménagement de la salle des fêtes

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que la modification du projet de réaménagement de la salle des fêtes impose dans un premier temps le retrait du projet initial. En effet, celui-ci bénéficie d'une subvention arrêtée l'Etat. Toute modification du projet entraînerait l'inéligibilité au versement de la subvention. Le projet a également fait l'objet d'une demande de soutien financier auprès du Département de l'Isère. Il convient de retirer le projet et de demander l'annulation de la subvention.

Par la suite, le projet qui sera davantage axé sur l'accessibilité par l'arrière du bâtiment de la mairie et la rénovation énergétique, fera l'objet d'une nouvelle demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce

a/ sur le retrait du projet et la demande d'annulation des subventions à 11 voix pour.

b/ la requalification des travaux à engager à 11 voix pour.

4. Approbation du mode de fonctionnement des commissions communales

Madame la Maire expose le projet de fonctionnement interne des commissions municipales. L'objectif étant d'en fixer la composition et le périmètre d'action.

Il s'agit également de déterminer l'influence des travaux des commissions dans la construction de l'ordre du jour des Conseils Municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur l'approbation du mode de fonctionnement des commissions communales à 11 voix pour.

Concernant les commissions extra-municipales ouvertes à la population : un appel à candidature sera lancé lors de la diffusion du prochain journal communal. Chacun pourra candidater selon ses qualifications professionnelles, son intérêt personnel et sa disponibilité.

Considérant que Le Conseil Municipal peut créer, modifier ou supprimer des commissions au cours de chaque séance, il sera également possible de proposer la constitution de nouvelles commissions. Dès le début d'année prochaine, un examen des candidatures et des propositions de commissions sera réalisé et les commissions extra-municipales seront mises en place (sur délibération du Conseil Municipal)

5. Remboursement avance de frais

Après avoir examiné les justificatifs de dépenses présentés par Mme La Maire, s'élevant à 20.95€ pour frais d'expédition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur le remboursement de cette somme à 11 voix pour.

6. Délibération tarifs nordique saison 2020/2021

Mme La Maire présente la proposition de tarification pour la saison de ski nordique 2020/2021 ainsi les tarifs en prévente de la redevance pour l'accès aux pistes de fond pour la saison 2020/2021 vendus par l'association départementale Nordic Isère pour le compte des communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur l'adoption de ces tarifs à 11 voix pour.

La séance est levée à 21h20

Information : Prochain Conseil Municipal le vendredi 23 octobre. La Commission animation/action sociale se réunira prochainement afin d'organiser les festivités de fin d'année.

La Maire

Anne-Marie FITOUSSI

